

mentations de salaire pour tenter de leur faire échec. Fait intéressant, ces efforts sont le fait de gens comme M. John Young, président de la Commission des prix et des revenus, qui a arrondi sensiblement ses revenus en accédant à ce poste. Et, bien entendu, nous avons entendu la même exhortation il y a quelques jours de la bouche du gouverneur de la Banque du Canada, dont le traitement relevé de 50 p. 100 dernièrement, est astronomique. Si on préconise ces restrictions et si on dit aux pensionnés qu'ils devront se contenter d'une augmentation de 42c. par mois et aux travailleurs, d'augmentations de salaire de 5 et 6 p. 100, nous n'avons pas le droit, à mon avis, de nous accorder à nous-mêmes des augmentations de l'ordre de celles qui sont proposées dans ce bill.

Je voulais mentionner ces quelques exemples précis, mais, à vrai dire, ce ne sont pas ces exemples en eux-mêmes qui m'impressionnent le plus. C'est la constatation que, dans l'ensemble de notre société, l'écart ne cesse de s'élargir, et il est inutile de parler d'unité nationale du point de vue de la coopération fédérale-provinciale ou de celui de la coopération en matière de langue ou de culture si notre société se divise du point de vue économique entre les très pauvres et les très riches. D'après la statistique, 25 p. 100 peut-être de notre population, soit 4 ou 5 millions de personnes, sont au-dessous du seuil de la pauvreté ou l'atteignent à peine. Les mesures que nous avons prises ont peut-être amélioré le chiffre du revenu de certaines de ces personnes: en effet les retraités touchent aujourd'hui une pension plus élevée qu'il y a 20 ans et les travailleurs sont mieux payés qu'ils ne l'étaient alors, mais les prix ont augmenté et, étant donné que ceux des échelons supérieurs reçoivent davantage, la situation relative est encore plus inquiétante. Nous nous dirigeons vers une société où tout le monde est pauvre ou encore où personne n'est vraiment très riche. Toutefois, quand quelques-uns sont très fortunés, il est plus embarrassant d'être pauvre. Nous faisons tout à notre société en tolérant que ceux des échelons supérieurs cherchent à accroître leurs revenus. C'est cela qui me paraît répréhensible.

J'aimerais que d'autres adoptent cette attitude. Il y en a encore quelques-uns. L'autre soir, Jack McClelland, de la McClelland and Stewart, a dit à la radio que l'argent n'était pas tout. M. McClure, ancien modérateur de l'Église Unie, a déclaré qu'à son avis le malaise de notre société c'est que les gens des échelons supérieurs touchent plus de revenus et qu'il est prêt lui-même à se contenter d'un peu moins. C'est le genre d'exemple qu'il faut donner, je pense. Il faudrait que les chefs du pays qui se trouvent à la Chambre des communes fassent le premier pas. Quant à moi, je crois que nous devrions tous assumer ce rôle ici; du moins, j'espère que certains sont prêts à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour que notre position de député ne contribue pas à élargir l'écart. Je compte m'en assurer moi-même.

Comme je l'ai fait remarquer, il est possible de justifier l'augmentation des émoluments et des allocations des députés. Je ne suis pas d'accord là-dessus, mais cela ne veut rien dire. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention hier soir le discours du député de Vancouver-Quadra (M. Deachman). Il nous a énuméré une assez longue

liste des dépenses qu'un député doit ou aimerait faire, mais après l'énumération, non seulement toute l'allocation y avait passé mais aussi tous les émoluments.

C'est là un genre d'exercice dont chacun d'entre nous peut faire l'expérience. Je pourrais allonger encore la liste qu'il nous a donnée hier soir. Ce qu'il a dit est parfaitement vrai; c'est-à-dire qu'il est très difficile à un parlementaire d'équilibrer son budget avec les \$18,000 qu'il touche actuellement par an. Monsieur l'Orateur, il en va de même d'ailleurs de la plupart des Canadiens et de bon nombre d'organismes. Mais la plupart des Canadiens n'ont pas le droit de résoudre le problème de l'insuffisance de leurs revenus et de leur excès de dépenses en se votant tout simplement une augmentation. C'est cela qui doit nous obliger, selon moi, à reconsidérer cette pratique. Certes, je pourrais avancer comme le député de Vancouver-Quadra qu'il nous est difficile d'équilibrer notre budget mais il nous est toujours possible d'avoir recours à la vieille pratique qui consiste à tailler ses crayons et ainsi de suite, sans simplement faire usage de nos propres pouvoirs de législateurs pour nous voter des indemnités nous permettant de parer à toutes nos dépenses. La plupart des Canadiens ont des difficultés d'ordre économique, pourquoi pas nous aussi. Nous sommes censés représenter les Canadiens et connaître leurs problèmes. Continuons de nous tenir au courant de leurs problèmes en essayant de venir à bout des mêmes problèmes que ceux qu'ils cherchent à régler.

Hier soir, le député de Vancouver-Quadra nous a soumis certains chiffres et pourcentages qu'il avait inscrits dans un carnet, tout cela nous a fort réjouis. On pourrait sans doute appeler cela le jeu des nombres. Nous pourrions tous y jouer. Je pourrais peut-être m'y adonner moi-même, comme d'autres, pour montrer combien il est ridicule de dire que nous nous donnons réellement beaucoup moins que cela apparaît à première vue. Lorsque nous majorons notre indemnité de 50 p. 100 et notre allocation de dépenses de 33½ p. 100, ce qui fait une moyenne de 44.4 p. 100, cela semble quelque peu scandaleux, voilà pourquoi les députés cherchent à donner une excuse. Le député de Vancouver-Quadra est allé jusqu'à dire que si nous n'augmentons pas notre indemnité et nos allocations comme le prévoit le bill, en les laissant au niveau actuel, par rapport à 1954, alors que le total était de \$10,000, dont une indemnité de \$8,000 et \$2,000 d'allocation de dépenses, nous toucherions alors une augmentation de 2.5 p. 100 par an.

Voilà un argument intéressant; encore faudrait-il qu'il tienne debout. Moi ou deux de mes collègues qui se tenaient derrière moi au moment où l'on nous a proposé ce calcul m'ont dit en plaisantant que j'avais sans doute perdu la raison pour avoir siégé ici aussi longtemps. Apprenant que notre revenu n'avait augmenté qu'à raison de 2.5 p. 100 par an, je me suis livré à un petit calcul personnel. Eh bien, je suis arrivé ici pour la première fois en 1942, c'est-à-dire il y a 29 ans. À l'époque, le traitement global était de \$4,000 par an. Ce montant était le même en 1940, lorsque le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et le député d'Ottawa-Centre (M. McIlraith) firent leur entrée à la Chambre.